**République Démocratique du Congo**

**Province du Nord Kivu**

**SAUTI YA MAMA MUKONGOMANI**

**« SMM »**



***16, Avenue ISHASHA – Quartier KATINDO – Commune de GOMA***

***Téléphone : +243 995 952 595 E-mail :*** **smmukongomani@gmail.com**

***Site web :*** [***www.smmukongomani.org***](http://www.smmukongomani.org)

**TERMES DE REFERENCE :**

**«Formation des « Groupes WRA » sur la Politique de Protection contre les Exploitations et Abus Sexuels y compris la prévention de COVID 19 et Elaboration des Plans de Sensibilisation et Communication.»**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Titre de l’activité**
 | Formation des « Groupes WRA » sur la Politique de Protection contre les Exploitations et Abus Sexuels y compris la prévention de COVID 19 et Elaboration des Plans de Sensibilisation et Communication. |
| 1. **Lieu de l’activité**
 | Province du Nord Kivu : * Kiwanja en Territoire de Rutshuru
 |
| 1. **Période et Durée de l’activité**
 | * Durée : 2 jours
* Période :
 |
| 1. **Contexte et justification de l’activité**
 | La Province du Nord Kivu est l’une des provinces de la RD Congo la plus affectée par des guerres et conflits armés à répétition qui ont eu et continuent à occasionner des conséquences énormes aux sein des populations : déplacements massifs, viols des femmes et filles et parfois viols collectifs, pillage et destruction des infrastructures (écoles, hôpitaux) … En plus de cette situation, la population n’avait pas encore fini de panser les plaies dues à l’épidémie de la Maladie à Virus EBOLA (depuis 2017) que l’éruption du volcan Nyiragongo intervenue en date du 22 mai 2021 a aggravé encore plus la précarité de la population durement affectée : plus de 20000 personnes (environ 4500 ménages) ont dû fuir la ville de Goma vers la Cité de Sake à environ 27 km de la ville de Goma, d’autres (environ 17000) vers le Territoire de Rutshuru. Sans abris, sans nourriture et sans eau potable, ces déplacés ont vécu pendant leurs premières 72heures une situation catastrophique.Toutes ces situations ont nécessité un déploiement considérable des actions humanitaires tant des acteurs humanitaires internationaux que nationaux. Par ailleurs, pendant l’assistance aux déplacées, il arrive malheureusement souvent que des acteurs humanitaires internationaux comme nationaux, jouissant de toute impunité, commettent des actes de harcèlement, d’exploitation et des abus sexuels (HEAS) en toute impunité à l’égard des femmes et filles déplacées. Ces HEAS sont dues au fait que :Premièrement, les bénéficiaires de l’assistance, plus particulièrement, les femmes et les filles avec un niveau d’instruction bas, soit ignorent leurs droits ou soit bien que connaissant leurs droits elles ont peur de dénoncer les acteurs humanitaires coupables d’actes d’HEAS parce qu’elles risquent de ne plus bénéficier de l’assistance, ou alors elles ne savent pas à qui s’adresser (ignorance des mécanismes de plainte) pour porter plainte.Deuxièmement, il arrive que les acteurs humanitaires soient des personnes venues d’ailleurs, de Kinshasa ou d’un pays étranger, comme c’était le cas lors d’EBOLA ; et donc, une fois leur forfait accompli, ces personnes partent et on ne les retrouve plus. Et quand bien même on les retrouve (pour les étrangers), elles sont protégées par leur pays d’origine. Pour celles de Kinshasa, on préfère étouffer « l’affaire » pour ne pas salir leur réputation.Troisièmement, nombreuses ONG ne disposent pas d’une Politique de Protection contre les Harcèlement, Exploitations et Abus Sexuels (PHEAS), particulièrement les ONG nationales, et les ONG internationales qui en disposent ne l’appliquent pas.Enfin, même si les politiques PHEAS existent, il n’existe pas un programme de sensibilisation et communication pour la prévention des HEAS. S’il y a des actions menées, elles sont factuelles et ponctuelles.Il est à noter également que dans la lutte contre les HEAS, il y a un déficit criant de mécanisme de sensibilisation et de communication à tous les niveaux.Ainsi, avec le présent projet, la plate-forme SAUTI YA MAMA MUKONGOMANI (SMM), en partenariat avec ICVA, compte renforcer ses actions de sensibilisation et de communication non seulement à l’endroit des communautés, mais également des acteurs humanitaires tant internationaux que nationaux. Raison pour laquelle la plate-forme SMM organise cette formation des « Groupes WRA » en Territoire de Rutshuru. |
| 1. **Objectifs de l’activité**
 | 1. Sensibiliser les membres du Groupe WRA Rutshuru sur le fait que se produisent des actes de harcèlement, d’exploitation et d’abus sexuels, sur la gravité du problème et sur ce qui devrait être fait pour les prévenir et y répondre.
2. Expliquer le Code de Conduite et la Politique de Protection contre les EAS de la plate-forme SMM en insistant sur l’interdiction de demander des faveurs sexuelles ou d’imposer toute autre forme de comportement à caractère humiliant, dégradant ou servile en échange d’une somme d’argent, d’un emploi, de biens ou de services.
3. Souligner l’impact du harcèlement, de l’exploitation et des abus sexuels ainsi que le fait qu’il est important que les membres du Groupe WRA Rutshuru se conforment aux dispositions du Code de Conduite et la Politique de Protection contre les EAS de la plate-forme SMM.
 |
| 1. **Résultats attendus**
 | * 25 membres du Groupe WRA Rutshuru sont sensibilisés sur les HEAS, sur la gravité et l’impact du problème et sur ce qui devrait être fait pour les prévenir et y répondre.
* 25 membres du Groupe WRA Rutshuru maîtrisent le Code de Conduite et la Politique de Protection contre les EAS de la plate-forme SMM.
 |
| **VII. Indicateurs** | * Nombre de membre WRA sensibilisés.
* % de membres WRA formés qui maîtrisent le Code de Conduite et la Politique de Protection contre les EAS de la plate-forme SMM.
* % de membres WRA formés qui sensibilisent leurs communautés sur la prévention et la réponse aux HEAS.
 |
| 1. **Méthodologie de l’enquête**
 | Au cours de la séance de sensibilisation, les Facilitateurs utiliseront une approche participative basée sur l’expérience des participants. La méthodologie comprendra les techniques suivantes :* Présentations théoriques suivies des questions d’éclaircissement
* Présentation des études de cas suivie des débats. Les participants devront établir un lien entre les informations reçues et une situation spécifique vécue (avoir été témoin ou victime).
* Synthèse et conclusion des Facilitateurs.
 |
| 1. **Contenu de l’atelier**
 | * Prévention du Harcèlement, de l’Exploitation et des Abus Sexuels (Power Point)
* Code de Conduite de SMM
* Politique de Protection contre les EAS de SMM
 |
| 1. **Organisation de l’atelier**
 | L’organisation de la séance de sensibilisation comprend trois étapes : * Etape 1 : Préparation pédagogique : harmonisation des modules, élaboration du calendrier de sensibilisation.
* Etape 2 : Tenue de la séance de sensibilisation : les Facilitateurs animent la séance de sensibilisation.
* Etape 3 : Production du rapport final de sensibilisation.

**Des Facilitateurs :**L’atelier sera animé par : * Me Nelly MBANGU : Coordonnatrice de la plate-forme SMM
* Emile MUDRHWA B. : Chef de Projet / SMM
 |